

---

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU CCAS  
DU 25 FÉVRIER 2025**

---

Le 25 février 2025, le conseil d'administration du CCAS de Thyez s'est réuni, en session ordinaire, en mairie (salle des vignes), sous la présidence de Monsieur Fabrice GYSELINCK, Président.

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 17 (1 remplacement en cours),  
Date de convocation du conseil d'administration 19 février 2025.

**Étaient présents :** Gina COCHET, Nathalie COUDURIER, Jean-Jacques GAYET, Fabrice GYSELINCK, Didier HUOT, Sylvie LAVANCHY, Delphine LIUZZO, Joséphine MORI, Patricia PASQUIER, Mariane PERY, Nadège RICCI, Maurice ROBERT, Corinne VALETTE, Éric WATTIER.

**Étaient excusées :** Laetitia BETEMPS (pouvoir donné à Mariane PERY), Kaouther HEMISSI (pouvoir donné à Corinne VALETTE).

**Technicien présent :** Clémence CAILLEUX.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025.
- 3- Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
- 4- Débat d'orientation budgétaire.
- 5- Révision du Tarif du portage de repas à domicile.
- 6- Acceptation d'un don au CCAS.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Monsieur GAYET Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Mme PERY demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 19/02/2025, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 est validé à l'unanimité (16 voix).

### 3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2025\_01 du 20 janvier 2025 : Attribution d'une aide exceptionnelle par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Thyez à [REDACTED]

Mme PERY explique que la demande a été faite par l'assistante sociale qui accompagne Madame, un bon alimentaire de 50 € lui a été attribué.

DEC2025\_02 du 13 février 2025 : Attribution d'un marché de fournitures pour la fabrication de 336 repas dans le cadre du repas des aînés du 16 février 2025.

Ce marché a été attribué à MIEUSSET TRAITEUR pour un montant de 13 440€.

## DÉLIBÉRATION

### 4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Mme PERY présente le rapport annexé, avant de débattre de celui-ci.

Mme COCHET s'interroge concernant les logements en construction rue du Nanty à Thyez. M. GYSELINCK précise que 27 logements sociaux sont en construction.

M. WATTIER souhaite avoir plus d'informations concernant les concessions.

Mme PERY indique que lorsque des familles achètent une concession au cimetière, une partie est reversée au CCAS.

M. ROBERT relève le montant de l'excédent de fonctionnement et souhaiterait connaître le montant total des subventions attribuées aux associations en 2024.

Mme CAILLEUX rappelle qu'au total 5 180€ ont été versées aux associations en 2024.

## **5. RÉVISION DU TARIF DU MENU DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.**

Mme PERY présente le bilan, annexé, de l'année 2024 concernant le portage de repas à domicile.

Chaque année le prestataire 1001 repas augmente, au mois d'août, le tarif du repas et de la soupe, le montant de la future augmentation n'est pas encore connu mais il est estimé à plus ou moins 0,45 centimes.

Le coût d'un repas pour la commune en 2024 est estimé à 9,77€ TTC.

En 2023 le coût d'un repas pour la commune était de 10,33€ TTC.

Nous notons une baisse de 0,56€ TTC par repas par rapport à 2023.

Ceci peut s'expliquer en partie par la diminution des frais liés au véhicule de location ainsi qu'à l'augmentation du tarif du repas appliquée en 2024.

Actuellement un repas est facturé 8€ TTC aux bénéficiaires.

Mme PERY effectue une comparaison des tarifs appliqués par les autres communes : à Scionzier et Cluses il est de 11,70€ (comprend le coût de la livraison et du repas), à Marnaz il est de 8,70€ (ne comprend que le coût du repas).

Mme COCHET propose une augmentation de 1€.

Les membres du conseil d'administration estiment que l'augmentation serait trop importante.

M. GAYET souhaite savoir si le tarif diffère en fonction des revenus.

Mme PERY répond par la négative mais indique que les personnes bénéficiant d'un plan d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) auprès du Conseil Départemental, perçoivent un remboursement d'une partie des frais de transport liés au portage de repas à domicile.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à 13 voix pour et 3 voix contre (M. GAYET, M. ROBERT et Mme COUDURIER), décide

☞ d'approuver la révision du tarif du menu du portage de repas à domicile à 8,50€ à partir du 1 mars 2025.

Un courrier sera envoyé aux bénéficiaires pour l'informer de cette augmentation.

## **6. ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS**

Mme PERY explique que Madame LEGER Elisabeth a souhaité faire un don au CCAS.

**Vu** les articles R123-8 et 123-25 du code de l'action sociale et des familles attestant que le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs ;

**Vu** le dépôt de chèque d'un montant de 200,00€ de la part de Mme LEGER Elisabeth en faveur du CCAS pour soutenir les actions du CCAS,

Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.

L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.

Mme COCHET souhaite savoir s'il y a une raison à ce don.

Mme CAILLEUX explique que Mme LEGER a souhaité remercier M. Le Maire pour la mise à disposition d'une salle du Forum des Lacs à l'issue des obsèques de son époux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (16 voix), décide

☞ d'accepter le don d'un montant de 200€ de Mme LEGER Elisabeth en faveur du CCAS de Thyez.

### Questions diverses

#### Bilan Repas des aînés

Mme PERY dresse le bilan financier du repas des aînés :

Le coût de MIEUSSET : 13 440€

Le coût de JM SONNERAT : 650€

Le coût des nappes : 507€

Le coût de la décoration : 143.76€

Le coût des boissons : 1 998.68€

Soit : 16 739€ (ce qui ne comprend pas le coût des agents de la commune).

M. GYSELINCK et Mme PERY remercient les bénévoles.

Mme PERY indique avoir eu de très bons retours concernant cette journée.

Mme COCHET signale que le repas était très bon mais malheureusement pas assez chaud.

Mme PERY explique que le traiteur a rencontré des difficultés avec le matériel de la cuisine, le gardien du forum ayant dû intervenir pour résoudre le problème, ce qui explique que certains plats n'étaient pas suffisamment chauds.

Mme COCHET souligne le très bon service effectué par le traiteur.

#### ✚ Sortie des aînés

Mme PERY annonce que la sortie des aînés aura lieu le mercredi 11 juin 2025. Lors du prochain conseil d'administration du 08 avril, il sera discuté d'une possible révision du tarif de participation.

Mme PERY rappelle qu'en 2024 le coût/personne appliqué par le prestataire était de 119€. En 2025 il sera probablement de 125€, à cela il faudra ajouter le coût du passage du tunnel.

Mme COCHET propose d'informer les personnes à l'avance de la nécessité d'avoir une pièce d'identité à jour.

Mme PERY indique que cela avait déjà été fait l'année passée sur le courrier d'invitation à la sortie des aînés. Par ailleurs chacun a l'obligation d'avoir une pièce d'identité à jour.

M. ROBERT rappelle que, l'Espace Schengen assure la libre circulation entre les pays membres.

Mme RICCI souhaite connaître le programme de la sortie.

Mme PERY présente le programme, celui-ci n'étant pas encore définitif.

Mme COCHET demande si une collation sera servie, à l'arrivée.

Mme PERY répond par l'affirmative.

Mme RICCI propose de mettre en place des « responsables de cars » afin de s'assurer de la présence de tous les participants avant chaque changement de lieux.

Mme COCHET propose de noter les numéros des participants sur les listes d'inscription.

Mme PERY rappelle que cela est déjà fait.

#### ✚ Semaine bleue

Mme PERY indique qu'un thé dansant sera organisé le dimanche 05/10/25. Concernant l'orchestre, la réponse est identique que celle concernant le repas des aînés.

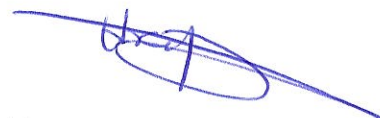
Séance levée à 19h20

Le secrétaire de séance,



M. GAYET Jean-Jacques

Le Président,



M. GYSELINCK Fabrice

M. ROBERT indique le repas était très bon, cependant le vin était trop acide et le service de mauvaise qualité, les tables étaient par ailleurs trop proches les unes des autres. Il estime avoir été « traité comme à l'EHPAD ».

Mme PERY répond que le personnel avait proposé à M. ROBERT de changer de table.

M. ROBERT rappelle à Mme PERY que la table proposée était celle qu'il venait de quitter à cause de son mauvais emplacement.

Mme LIUZZO indique qu'elle intervient auprès de personnes âgées et souhaiterait connaître la signification d'être « traité comme à l'EHPAD ».

M. ROBERT explique qu'il suffit de s'intéresser à l'actualité afin de comprendre ce que cela signifie et des mauvaises conditions dans lesquelles vivent les résidents. Seront cités comme exemple les articles rédigés par le journal MEDIAPART concernant l'entreprise ORPEA.

Mme VALETTE propose de demander à l'orchestre de jouer de la musique plus actuelle lors du prochain repas des aînés, suite aux retours des participants.

Mme COCHET demande s'il ne serait pas possible de changer d'orchestre.

Mme PERY explique que cela dépendra des prestations et des tarifs.

Mme COCHET transmettra les coordonnées de plusieurs musiciens afin de pouvoir comparer les tarifs.

Mme VALETTE et Mme RICCI proposent d'améliorer la gestion du vestiaire l'année prochaine.

Mme VALETTE relate que plusieurs participants ont proposé d'installer une « boîte à dons ». Elle souhaite savoir si cela est légal.

M. GYSELINCK explique que cela est possible si l'argent est, par la suite, encaissé par le CCAS sous forme de don.

Mme RICCI souhaite savoir si le repas des aînés 2026 aura lieu au mois de janvier ou au mois de février.

Mme PERY indique qu'il aura lieu en janvier pour pouvoir profiter des décorations florales installées par le service des Espaces Verts lors des Vœux à la population.

Mme RICCI demande à ce que des remerciements soient transmis à ce service pour leur travail et notamment pour la peinture présente à l'entrée de la salle.